RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Préfecture des Vosges

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale des Vosges

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Affaire suivie par : Delphine BREEMEERSCH
Téléphone : 03 83 39 30 30
Courriel : ARS-GRANDEST-DT88-VSSE@ars.sante.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT

SYNDICAT MONTS-FAUCILLES

2 BIS LE CALAIS

88220 UZEMAIN

Epinal, le 12 septembre 2025

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé.

MAIRIE DE HAROL

Prélèvement : 00190896
Unité de gestion : 0270 MAIRIE DE HAROL
Installation : 000509 SCE DE LA ROCHOTTE (CAP)
Point de surveillance : 0000001236 SCE DE LA ROCHOTTE
Commune : HAROL
Localisation exacte : DANS CHAMBRE SOURCE ROCHOTTE

Prélevé le : mercredi 10 septembre 2025 à 09h47
par : EUROFINS, WIEDEMANN JULIEN
Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Analyses effectuées par : EUROFINS HYDROLOGIE EST 5401
Type de l'analyse : AU Référence laboratoire : 25M079823-001

Commentaires

Résultats d'analyses		Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats	*inférieure*	*supérieure*	*inférieure*	*supérieure*
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrates (en NO3)	20 mg/L		100,00		

Conclusion sanitaire sur l'ensemble des résultats

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par délégation
La Directrice de la Déléguation Territoriale

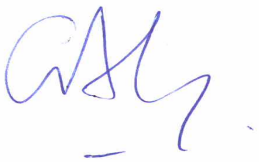

Cécile AUBREGE-GUYOT